



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du trouble d'éco-anxiété

Question écrite n° 2643

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la prise en charge et l'accompagnement des individus qui souffrent d'éco-anxiété, dans un contexte marqué par la dégradation de l'état de santé mentale de la population française, certes accentuée depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, mais surtout dans ce cas précis en raison de phénomènes liés au changement climatique. Selon une étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet Planetary Health* en septembre 2021 sur la base d'une enquête auprès de plus de 10 000 jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans dans 10 pays pour comprendre la manière dont le changement climatique affecte leur santé mentale, il s'avère que 45 % de ces jeunes affirment que l'anxiété climatique affecte leur vie quotidienne de manière négative. Cette réalité est le reflet d'inquiétudes sur des perspectives d'avenir liées au changement climatique, associées à un sentiment d'impuissance et de colère face à l'insuffisance de l'action des pouvoirs publics. Pour des personnes concernées, elle se traduit parfois par des troubles de type anxieux voire dépressifs de nature préoccupante en matière de santé mentale. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les mesures de prévention et de prise en charge que compte prendre le Gouvernement pour accompagner ces personnes souffrant d'éco-anxiété.

Données clés

Auteur : [Mme Claudia Rouaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2643

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6407